

L'an deux mil vingt-deux, le **VINGT SEPTEMBRE**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Béatrice **LAMBERT**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents excusés : Julie **BOCHEL** qui donne procuration à Jacques **RUELLO**, Valérie **ROCHEFORT** qui donne procuration à Sylvie **GARDANS**, Laura **ROZE** qui donne procuration à Gwennaél **DANION**, Christophe **VALY** qui donne procuration à Christian **GAUTIER**, Philippe **VAUGON** qui donne procuration à Agnès **BREGENT**.

Était absente : Christine **GEORGES**.

Secrétaire de séance : Sylvie **GARDANS**.

D/22/09/001 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Sylvie **GARDANS** en qualité de secrétaire de séance.

D/22/09/002 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

D/22/09/003 – Présentation du bilan énergétique de l'année 2021 par l'ALEC

Ronan **JOUVE**, conseiller à l'ALEC, présente le bilan énergétique de l'année 2021.

D/22/09/004 – Projet pôle enfance jeunesse – Présentation de l'avant-projet sommaire par le cabinet DEAR

Stève **CASTEL** et Yann **HUET**, architectes au sein du cabinet **DEAR**, présentent l'avant-projet sommaire du futur pôle enfance jeunesse.

D/22/09/005 – Ressources humaines – Année scolaire 2022 – 2023 - Modification du temps de travail de 5 postes d'adjoint technique

Agnès **BREGENT**, Adjointe aux ressources humaines, informe l'assemblée que, suite à l'arrivée du second de cuisine, plusieurs postes ont été remaniés et cinq d'entre eux ont vu leur temps de travail modifié, il est donc proposé d'adopter ces modifications et ce, à compter du 1^{er} septembre 2022. :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les modifications suivantes :

- | | |
|--|--|
| - 28,34/35 ^{ème} au lieu de 28,09 | - 32,57/35 ^{ème} au lieu de 30,41 |
| - 28,37/35 ^{ème} au lieu de 27,54 | - 29,13/35 ^{ème} au lieu de 34,45 |
| - 28,37/35 ^{ème} au lieu de 29,20 | |

D/22/09/006 – Patrimoine – Acquisition de la parcelle B 859 rue de Rennes

Gwennaël DANION, adjoint à l'environnement et au cadre de vie, informe l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement du cours d'eau allant du Jardin du Pressoir à la ZAC du Moulin à Vent, l'acquisition de la parcelle B 859 devient nécessaire.

Après avoir consulté France Domaines, une proposition d'acquisition a été effectuée auprès des propriétaires, proposition acceptée au prix de 5 750 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide l'acquisition de la parcelle B 859 au prix de 5 750 €, auquel s'ajouteront les frais d'actes, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

D/22/09/007 – Finances – Participation 2022 au Syndicat de gendarmerie, l'AUDIAR, le RASED et coordination du Point Accueil Emploi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide le versement des participations suivantes :

Syndicat de Gendarmerie :	4 820 €
AUDIAR :	300 €
PAE Coordination :	6 510 €
RASED :	440,64 €

D/22/09/008 – Finances - Versement à l'OCCE de la participation pour le projet classe de cheval

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide que la subvention de 670 € votée en février dernier sera versée directement à l'OCCE.

D/22/09/009 – Dénomination et numérotation de voies

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide la numérotation de nouvelles habitations ainsi que la dénomination d'une nouvelle voie de la façon suivante :

- Parcelles B 1594 et B 1270 : 17 bis rue de Rennes
- Rue de la Vaunoise et rue de l'Hermitage : plans annexés à la présente délibération.
- La voie interne du lotissement « Le Presbytère » est quant à elle dénommée « Allée du Vivier ». Les habitations au Nord de la voie sont numérotées : 2, 4 et 6, les habitations au Sud sont numérotées : 1, 3 et 5.

D/22/09/010 – Information au conseil municipal au titre de la délégation du conseil municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire entre 30 juin et le 13 septembre 2022

- Transfert de crédits :

Section d'investissement : Dépenses

Article 020 :	- 2 800 €
Article 119 – 2188 :	+ 1 099 €
Article 119 – 2158 :	+ 461 €
Article 125-2188 :	+ 1 240 €

Section de fonctionnement : Dépenses

Article 022 :	- 5 351 €
Article 673 :	+ 5 302 €
Article 6541 :	+ 49 €

DEPENSES :

Mission de maîtrise d'œuvre	196 040 € HT.
Travaux tranche ferme	1 792 000 € HT.
Travaux tranche optionnelle	471 200 € HT.
Diagnostic amiante et plomb	2 200 € HT.
Mission BCT et CSPA	14 000 € HT.
VRD	150 000 € HT.
TOTAL	2 625 540 € HT.

RECETTES :

Subvention DETR	210 000 €
Subvention DSIL	210 000 €
Fond de concours Rennes Métropole	400 000 €
Subvention Département	100 000 €
Subvention CAF	300 000 €
Emprunt	1 405 540 €
TOTAL	2 625 540 €

- Société DIAG.LOG : Repérage amiante et plomb avant travaux du futur pôle enfance jeunesse pour 2 600 € TTC.
- Société AREA : Acquisition de bancs pour 1 356 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 h 41 minutes

Le Maire,

Jacques RUELLO



Le secrétaire de séance,

Sylvie GARDANS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvie Gardans', is written below the name.

